

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 MAI 2020 A 19h

L'an deux mille vingt et le 26 Mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 19 Mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin. Le représentant de l'Etat a été informé de ce changement de lieu.

Cette réunion est ouverte au public mais en nombre limité compte tenu des mesures de sécurité ci-dessus énoncées

Etaient présents :

ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laetitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane – SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse – VOUTZINOS Michel -

Procurations :

Mme Magalie ALBERT est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h10.

ORDRE DU JOUR

I) ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Mme Sylvie MAILHOL, Doyenne d'âge de l'assemblée, il est procédé à l'élection du Maire.

Mme Magalie ALBERT a été désignée comme secrétaire de séance, Mme Lucie GARNACHO et M. Laurent SOUCASSE comme assesseurs.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Mme Sylvie MAILHOL, doyenne d'âge de l'Assemblée, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

- Maryse VEZAT-BARONIA

Il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Maryse VEZAT-BARONIA : 23 voix

Madame Maryse VEZAT-BARONIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

II) VOTE DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant toutefois que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 6 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de 6 postes d'adjoints au Maire ;

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) ELECTION DES ADJOINTS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Un appel à candidatures est effectué.

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

- CARON-JOURDA Yves
- LOURDE Michèle
- PONS Bernard
- MAILHOL Sylvie
- SANTA CRUZ Roger, 5^{ème} adjoint
- SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane, 6^{ème} adjoint

Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

Chaque Conseiller Municipal a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Madame le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- CARON-JOURDA Yves, 1^{er} adjoint
- LOURDE Michèle, 2^{ème} adjoint
- PONS Bernard, 3^{ème} adjoint
- MAILHOL Sylvie, 4^{ème} adjoint
- SANTA CRUZ Roger, 5^{ème} adjoint
- SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane, 6^{ème} adjoint

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) CHARTE ELU LOCAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT et en remet un exemplaire à chaque élu.

Séance levée à 20H15

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA

